

Règles officielles

Élection au conseil exécutif du SCCCUS – août 2020

Les consignes suivantes visent à encadrer les démarches des candidates et candidats dans le cadre de la période d'élection et à assurer une égalité de traitement pour l'ensemble des parties concernées.

En guise de rappel, nous réitérons que les communications émanant des candidates et candidats ou des membres doivent être exemptes de propos irrespectueux, diffamatoires ou haineux.

Calendrier électoral

20 août 2020	Publication de l'avis d'élection par le conseil exécutif
25 août au 7 septembre 2020	Période de mises en candidature (14 jours)
8 septembre 2020	Communication de la liste officielle des candidats
8 au 22 septembre 2020	Période officielle de promotion des candidatures
23 au 25 septembre 2020	Vote électronique, débutant à 0 h 01 le 23 septembre 2020 et se terminant le 25 septembre 2020 à 23 h 59
26 septembre 2020	Communication des résultats du vote

Mises en candidature

Chaque personne candidate doit s'inscrire en ligne sur la plateforme d'élection, en utilisant le lien personnalisé transmis par le comité d'élection.

Chaque candidature aux postes du conseil exécutif doit être appuyée par deux autres membres, directement sur la plateforme d'élection, via leur lien d'accès personnalisé.

Dès qu'une candidature a obtenu deux appuis valides, avant la fin de la période de mise en candidature, elle est reconnue comme candidature officielle.

Une personne peut retirer sa candidature tant que la période de mise en candidature n'est pas terminée.

Promotion des candidatures

Toute personne candidate à un poste du conseil exécutif peut promouvoir sa candidature dans les limites indiquées par les présentes règles.

La promotion électorale a pour but de défendre ou de promouvoir la candidature de la personne, ses idées et ses engagements. Les documents de promotion électorale, après approbation par le comité d'élection, seront diffusés sur le site Internet du SCCCUS à compter du 8 septembre 2020. Mis à part les échanges directs entre les personnes, il est attendu des personnes candidates qu'elles respectent les moyens de promotion permis par les présentes règles et s'y limitent.

Une plateforme électronique sécurisée sera mise en place pour favoriser les échanges entre membres et avec les personnes candidates. Ces dernières sont invitées à y accéder régulièrement afin de répondre aux questions des membres.

En plus de la plateforme d'échanges, les moyens présentés ci-après sont ceux permis pour la promotion des candidatures. Soumettez par courriel vos promotions au comité d'élection, elles doivent préalablement être autorisées par celui-ci :

1. Promotion écrite publiée sur le site Internet du SCCCUS

- Format : document PDF
- Contenu : texte, 1 photo permise
- Longueur : 2 pages maximum
- Transmission : par courriel à l'attention du comité d'élection
- Mise en ligne : dans les 48 h de sa réception si approuvée, à compter du 8 septembre 2020
- Responsabilité : la mise en ligne est effectuée par le SCCCUS

2. Capsule vidéo publiée sur le site Internet du SCCCUS

- Format : mp4 ou lien YouTube
- Contenu : message de présentation
- Durée : 2 minutes maximum
- Transmission : par courriel à l'attention du comité d'élection
- Mise en ligne : dans les 48 h de sa réception si approuvée, à compter du 8 septembre 2020
- Responsabilité : la mise en ligne est effectuée par le SCCCUS

3. Matériel de visibilité sur les campus de l'Université

- Format : à la discrétion des candidates et candidats
- Approbation : par courriel à l'attention du comité d'élection
- Délai de réponse : dans les 48 h de sa réception
- Début de l'affichage : l'affichage est permis à compter du 8 septembre 2020
- Affichage : physique (veuillez respecter les politiques d'affichage en vigueur sur les campus)
- Responsabilité : l'affichage est effectué par la personne candidate

Pour toutes questions concernant ces règles et leur application, communiquez par courriel avec le comité d'élection.

Salutations.

Le Comité d'élection

Président, Raymond-Mathieu Simard, raymond.mathieu.simard@usherbrooke.ca

Scrutateur, David Dupuis, david.dupuis2@usherbrooke.ca